



## TERMES DE REFERENCES

Avril 2021

### I. Informations générales

Référence	Expert(e) pour la réalisation de l'activité 1.2.2 « Renforcement des capacités du Ministère de la santé en gestion financière et en passation des marchés publics » dans le cadre du projet PASA2 – volet 1 appui institutionnel / gouvernance en gestion financière du Ministère de la santé
Intitulé de l'expertise recherchée	Expert(e) en formation marchés publics et finances publiques dans le secteur de la santé
Domaine	Gouvernance financière dans le domaine de la santé
Objet de la prestation	Actualisation des Manuels de procédures et Formation en passation des marchés publics et gestion financière (textes et pratiques).
Bénéficiaire(s)	Ministère de la santé (Ordonnateurs de crédits et leurs services d'appui des services centraux et déconcentrés de la zone cible de Nzérékoré ainsi que les EPA concernés : DAF, BSD, IGS, DNEHHS, SNIEM, DPS, DRS, HP, EPA santé...
Pays	Guinée
Durée totale des jours prévus pour cette activité	95 jours

### II. Contexte et justification du besoin (EF/structures bénéficiaires)

#### 1) Contexte lié au projet PASA2 (EF)

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'appui au renforcement du système de santé en Guinée, une convention entre l'UE et Expertise France (EF) a permis de confier une partie de la mise en œuvre de ce projet à Expertise France, l'autre partie étant confiée à la GIZ.

Ainsi Expertise France intervient dans deux zones principales, Conakry et la région cible de Nzérékoré à laquelle sont associées deux préfectures avoisinantes (Kissidougou et Kérouané).

Elle a en charge le volet 1 et le volet 5. Le volet 1 porte sur le renforcement de la gouvernance dans le champ de la gestion financière du Ministère de la santé, et le volet 5 sur l'amélioration des infrastructures sanitaires, de l'équipement et de la maintenance dans la zone cible.

Le volet 1 « Gouvernance financière » s'articule autour de quatre axes :

- (i) Le renforcement des capacités du Ministère de la santé dans l'élaboration et l'exécution budgétaire
- (ii) le renforcement de la gouvernance des Etablissements Publics Administratifs (EPA)

- (iii) le renforcement des capacités de contrôle interne du ministère de la santé
- (iv) l'accompagnement du ministère de la santé dans la révision des tarifs de prestations de soins.

Les feuilles de routes ont été définies avec les services bénéficiaires guinéens afin d'identifier les chantiers prioritaires parmi les activités recensées dans la convention de contribution signée entre les partenaires et la république de Guinée.

Les présents TDR ont pour objet d'organiser les sessions de formations à l'intention des principaux acteurs impliqués dans la procédure de passation et l'exécution des marchés publics du ministère de la santé et de recruter les experts internationaux et nationaux chargés de la réalisation des activités.

## **2) Contexte lié à l'activité et description de l'existant**

La Guinée a entrepris ces dernières années, un vaste programme de réforme des finances publiques qui a abouti en 2012, à l'adoption d'une nouvelle loi organique relatives aux lois de finances (LORF 2012).

Depuis, le cadre légal et réglementaire régissant les finances publiques se consolide progressivement.

Les textes de référence sont les suivants :

- Loi Organique relative aux Lois de Finances (LORF) (2012)
- Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) (2013)
- Cadre de Gouvernance des Finances Publiques (2014)
- Loi L/2017/056/AN du 8 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016, portant gouvernance financière des sociétés et des établissements publics, et son décret d'application adopté en Septembre 2018

La mise en œuvre opérationnelle est complétée par des textes et manuels élaborés par les ministères en charge des finances, du Budget et des ministères sectoriels :

- PREFIP (plan stratégique de réforme des finances publiques) de 2014-2016 puis révisé pour la période de 2016-2018 ;
- Arrêté n°A/2015/965/MEF/SGG du 2 Avril 2015 portant plan comptable de l'Etat
- Arrêté n°A/2014/5262/MEF/SGG du 9 octobre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat
- Arrêté n°A/2017/5487/MEF/MB/SGG du 6 octobre 2017 fixant la nomenclature des pièces justificatives de la dépense publique
- Arrêté conjointe n°2018/1095/MEF/MB/MPCI/CAB portant calendrier de préparation du budget de l'Etat
- Instruction conjointe n°0003/MEF/MB/2017 du 12 avril 2017 fixant les délais dans la chaîne d'exécution de la dépense publique et organisant la production des états de suivi budgétaire
- Circulaire n°0024/MB/CAB 11 janvier 2018 du Ministère du Budget sur le rappel des règles et procédures d'exécution du Budget de l'Etat
- Circulaire n°0001/MB/CAB du 24 janvier 2019 sur la procédure d'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2019

- Manuel sur l'élaboration du CDMT (en cours d'élaboration/ MB)
- Manuel d'élaboration du plan d'engagement
- Manuel de procédures d'exécution de la dépense publique
- Manuel de procédures de contrôle financier
- Manuel de procédures administratives et financières du Ministère de la Santé révisé (HFG/USAID 2018)
- Guide de supervision des EPA
- Décret n°D/133/PRG/SGG/2019 portant code des marchés
- Décret n°D/2020/031/PRG/SGG portant création, attributions, organisations et fonctionnement des organes de passation des marchés publics et des partenariats public privé au sein des autorités contractantes
- etc.

Les innovations introduites par ces textes, visent à moderniser et rendre plus transparent le système de gestion des finances publiques (procédures d'élaborations, d'exécution et de contrôle de l'exécution du budget)

Sur le plan d'exécution du budget, les marchés publics constituent majoritairement un outil de gestion et d'exécution des dépenses publiques.

Dans un souci de bonne gouvernance, les textes encadrant la gestion les marchés publics ont évolué. Ainsi le nouveau décret D/2018/115/PRG/SGG portant promulgation de la loi L/2018/028/AN du 05 juillet 2018 portant modification du Décret D/2012/128/PRG/SGG du 03 Décembre 2012 a confié le contrôle de la passation de marches à la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP / MEF), nouvellement nommée Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP). L'Administration de Contrôle des Grands Projets (anciennement ACGPMP) conserve la fonction d'études (cf. texte de 2020)

Les textes adoptés ont pour objectif de donner plus de responsabilité aux ministères sectoriels, et à leurs services déconcentrés, tout en garantissant la transparence et l'équité. Les capacités du Ministère de la santé doivent être renforcées pour pouvoir s'approprier ces réformes et les mettre en application.

Ainsi, les ministères sectoriels, tel que le ministère de la santé, passent désormais des marchés publics, au niveau central et au niveau déconcentré par l'intermédiaire de la personne responsable des marchés publics (PRMP), placée sous leur autorité (et non du MEF) et qui dispose d'une cellule de passation de marché et d'une commission de passation des marchés (réunie si nécessaire).

#### Limites – difficultés dans le champ de la gouvernance financière (objet du volet 1)

Il est à noter que la passation des marchés est souvent réalisée au niveau central et à la marge par les services déconcentrés (DRS).

Le niveau d'exécution du Plan de passation des marchés du Ministère de la santé est très faible. Le rapport d'audit fonctionnel du Ministère de la Santé et le rapport de l'évaluation fonctionnelle de la DAF relèvent un certain nombre de contraintes :

- Des procédures de passation de marché nombreuses et variées (Guinée et PTF) qui rendent difficile la gestion et le suivi des processus de passation ;
- Des procédures de passation des marchés nationales lourdes, des délais incompressibles et relativement longs ;
- Des retards dans la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) et la sélection des prestataires ;
- Un manque d'information au niveau des DRS, plusieurs contrats étant exécutés dans les régions sans que les DRS en soient informés ;
- Un manque d'exhaustivité, plusieurs contrats exécutés ne figurant pas dans les plans annuels de passation des marchés ;
- Des insuffisances dans le suivi de l'exécution des marchés ;
- Un niveau de paiements des contrats non conforme à leur niveau d'exécution ;
- Un manque de collaboration entre la PRMP et le SNIEM dans le processus de passation de marché, y compris le suivi et la supervision de travaux.

On constate aussi :

- Une faible appropriation des textes et réformes en matière de la chaîne de passation et de gestion des marchés publics (MP) ;
- Un manque de formation des acteurs impliqués dans le processus de MP tant au niveau central qu'au niveau déconcentré ;
- Un faible taux d'exécution (base paiement) ;
- Un manque de maîtrise des procédures de passation des marchés ;
- Une faible capacité de gestion des marchés publics dans les services centraux et les services déconcentrés (aussi bien la phase de passation que la phase d'exécution) ;
- Un manque de concertation autour des travaux de préparation du plan de passation des marchés publics (PPM) et faible maîtrise de celui-ci.

### **III. Objectifs et résultats poursuivis**

#### **1) Objectif général**

Cette formation s'adresse aux agents du ministère de la santé qui sont soit directement chargés d'exécuter le budget (procédures marchés publics) ou qui y sont associés dans le cadre de la consommation des crédits alloués.

Ainsi, elle devra principalement mettre l'accent sur la maîtrise des procédures et des outils de passation et d'exécution marchés publics – (privilégier les exercices et cas concrets)

Les agents formés doivent pouvoir :

- Elaborer le plan de passation marché public du ministère qui tient compte des prévisions budgétaires de toutes structures impliquées ;
- Et exécuter le budget voté selon les procédures des marchés publics adéquates et dans la limite des crédits alloués.

La formation en passation de marchés publics permettra aussi de former le personnel sur les techniques d'élaboration des termes de références, dossier d'appel d'offres des infrastructures et de contractualisation, en lien avec la Direction Nationale des Marchés Publics du Ministère de l'Economie

et des finances, et en lien avec le volet 5 sur les infrastructures, équipement, maintenance, et l'appui institutionnel au SNIEM (formation en marchés publics).

Comme toutes les formations, l'activité sera réalisée en lien étroit avec la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la santé, et conformément aux nouvelles dispositions du Ministère de la santé concernant l'appui des PTF aux formations<sup>1</sup>.

## 2) Objectifs spécifiques

De cet objectif global, découlent des objectifs spécifiques suivants :

- Actualiser le manuel de procédures administratives et financières du ministère de la santé (tome marchés publics) et le diffuser ;
- Proposer un canevas du plan de formation et sa pérennisation (des services centraux, déconcentrés de la zone cible et EPAS et HP de la zone concernée).
- Proposer les modules de formation et former les acteurs du Ministère de la Santé sur :
  - L'évaluation des connaissances avant la formation et après ;
  - Les textes encadrant les marchés publics (*LORF et ses principaux textes d'applications, décret D/333/ PRG/SGG du 17 décembre 2019 portant code des marchés publics, Décret D/2020/030/PRG/SGG du 23 janvier 2020 portant attributions et organisation de la Direction Nationale du contrôle des marchés publics, Décret D/2020/031/PRG/SGG du 23 janvier 2020 portant création, organisations et fonctionnement des organes de passation des marchés publics et des partenariats public privé au sein des autorités contractantes etc...* )
  - La passation des marchés publics (*planification ou l'élaboration du PPM, typologie, seuils et procédures de passation des marchés publics, techniques d'élaboration des termes de références, dossier d'appel d'offres des infrastructures et de contractualisation, le choix des prestataires ou fournisseurs*) ;
  - L'exécution des marchés publics (l'exécution technique et financière, les incidents d'exécution et la réception des marchés publics, le règlement des litiges des marchés publics) ;
- Décliner un guide opérationnel simplifié (memento) sur la passation et l'exécution des marchés publics aux acteurs (à partir notamment des problèmes soulevés lors de la formation)

## 3) Résultats à atteindre

1. Le manuel de procédures administratives et financières (Tome marché public) est mis à jour, relu, diffusés et les recommandations indiquées ;
2. Un canevas de plan formation est proposé et complété d'un plan de formation et pérennisation (services centraux, déconcentrés et EPAS)
3. Les modules de formation sont rédigés et mis à jour des observations de la relecture par l'expert national et des remarques des stagiaires si nécessaire ;

---

<sup>1</sup> Directives relatives à l'élaboration et la mise en œuvre du PAO 2019, Nr 2290/MS/CAB/201 de 26/10/2018

4. Les étapes clefs de la passation des marchés publics sont maîtrisées par les ordonnateurs de crédits et leurs services d'appui des services centraux et ceux de la zone cible de Nzérékoré et Kissoudougou et Kérouané ;
5. Une analyse de la progression des acquis est réalisée et des recommandations proposées ;
6. Les modules de formation sur le processus passation et d'exécution sont mis à jour des observations liées à la formation ;
7. Un memento relatif à la passation et à l'exécution des marchés publics est produit.

#### IV. Description de la mission

##### 1) Activités prévues

Le (s) prestataire (s) devront conduire les activités suivantes :

##### Préparation de la mission

- Lister les besoins en documents complémentaires aux textes légaux et réglementaires fournis (LORF, RGGBCP, cadre de gouvernance, décret D/333/ PRG/SGG du 17 décembre 2019 portant code des marchés publics, Décret D/2020/030/PRG/SGG du 23 janvier 2020 portant attributions et organisation de la Direction Nationale du contrôle des marchés publics, Décret D/2020/031/PRG/SGG du 23 janvier 2020 portant création, organisations et fonctionnement des organes de passation des marchés publics et des partenariats public privé au sein des autorités contractantes etc...), les Manuels ou guides de procédures, les modules de formation existant ... ;
- Etudier les modules de formation existants, notamment ceux réalisés en 2018 par HFG/USAID dans le cadre du PASA 1
- Participer, organiser des réunions relatives à la prestation (pré-validation, validation des travaux... (mail/ tel...), relecture par l'expert national...)

##### Appuis demandés

##### **Points d'attention :**

- *Seules les notions essentielles sur le cadre des marchés publics et finances publiques sont nécessaires pour permettre aux participants de se situer dans le processus. Ils doivent être en priorité formés sur les techniques de passation et d'exécution des marchés du ministère ;*
- *La liste des thématiques n'est pas exhaustive ;*
- *Des ateliers de validation pourront être organisés (éventuellement à distance) ;*
- *En raison des délais contraints, la démarche itérative de rédaction des modules est conseillée ;*
- *La version finale des modules de formation livrés en fin de mission devra intégrer les observations et compléments émis lors de la formation ;*
- *Les évaluations réalisées par les stagiaires seront remises à l'équipe du volet 1 (pour être communiquées au stagiaire qui en fait la demande)*

*Les stagiaires sélectionnés sont ceux qui exercent les travaux de passation et d'exécution des marchés publics pour le compte de l'ordonnateur principal, les ordonnateurs secondaires et leurs ordonnateurs délégués respectifs : services centraux et services déconcentrés de la zone cible et les EPA Santé (ANSS,*

*l'INSP, l'HR de Nzérékoré) et aux Hôpitaux préfectoraux de la région (règles budgétaires et comptables, nomenclature similaires)*

*Les livrables doivent avoir fait l'objet d'un travail de concertation et co-construction avec les bénéficiaires, allant au-delà de simples formations. Ce dispositif, associe au minimum un binôme d'experts international et national ayant des compétences en animation du dialogue avec les bénéficiaires et doit permettre la réalisation de formation à destination d'adultes en insistant sur les aspects d'appropriation des connaissances (ingénierie de formation, démarche participative). Les propositions méthodologiques contiendront des suggestions en la matière. Pour la plupart des livrables, le Consultant s'attachera à développer des formats facilitant l'appropriation des résultats par les bénéficiaires. Les formations feront ensuite l'objet d'une analyse de la progression des acquis des participants, un accompagnement à l'appropriation des connaissances et une phase de pérennisation via un plan de formation complémentaire.*

Phase	Activités	Travaux	Durée (H/J) Expert	Objectifs :
<b>PHASE 1</b>  Juin 2021	Actualisation et mise en cohérence du manuel de procédures du Ministère de la Santé marchés publics (tome 5) avec les textes législatifs, réglementaires et les manuels et guides internes du MS, au MB et au MEF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le manuel de procédures administratives et financières du MS marchés publics (tome 5) et intégrer aussi les textes des Ministères impactant la gestion des marchés publics, par exemple Ministère du Plan (investissements), Ministère des finances et Ministère du budget (manuel d'élaboration du plan d'engagement, manuel de procédures d'exécution de la dépense publique, manuel de procédures du contrôle financier etc.) sur la base de la documentation mise à disposition (LORF et ses textes d'applications produits et autres textes, tels la loi L/2018/025/AN portant organisation générale de l'administration publique, ...)</li> <li>- <b>Lister les modifications réalisées</b></li> <li>- Si possible, recenser les textes manquants, à compléter ou à modifier.</li> <li>- Participation expert national à la relecture</li> </ul> <p>Au minimum, 2 ateliers de validation sont prévus</p>	<p style="text-align: center;"><b>15 Jrs</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Expert international</b></p> <p style="text-align: center;"><b>et</b></p> <p style="text-align: center;"><b>5 jours expert national</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des derniers textes et documents encadrant les marchés publics dans le manuel de procédures des marchés publics</li> <li>- Identifier les textes manquants, à compléter...</li> </ul>

<p><b>Phase 2</b></p> <p>Jun-juillet 21</p> <p>Jun à Juillet 21</p>	<p><b>Proposition d'un canevas de plan de formation, rédaction des séquences et modules de formation et relecture par l'expert national</b></p> <p><b>1. Proposer un plan de formation (canevas de la formation et pérennisation qui sera mis à jour à l'issue des formations)</b></p> <p><b>2. Evaluation pour tous les modules</b></p> <p><b>3. Rédaction de la séquence 1 de formation sur :</b></p> <p>Le cadre législatif et réglementaire sur la gestion des marchés publics en Guinée (y compris l'analyse de l'évaluation associée)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Canevas de plan de formation et sa pérennisation pour les services centraux, déconcentrés et les EPAS</li> <li>- Rédaction <b>par le concepteur de module et d'un</b> test de connaissances des stagiaires sur les thèmes traités– test <b>avant</b> le début des formations (questions à choix multiples par exemple). Le questionnaire des évaluations initiales pourra être réutilisées lors du déroulement de la formation</li> <li>- <b>Participation de l'expert national à la relecture des modules</b></li> </ul> <p><b>Notions préliminaires (notion de marchés publics, délégation de service public, ...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les innovations de la LORF en matière de la gestion des marchés publics</li> <li>- Focus sur les principaux textes en matière de la gestion des marchés publics (LORF, RGGBCP, cadre de gouvernances des finances publique...)</li> <li>- Focus sur le manuel de procédures de procédures administratives et financières du MS marchés publics (tome 5)</li> <li>- Exercices pratiques avec outils</li> <li>- 2 séries de questions pour l'évaluation début de séance et fin</li> </ul>	<p>15 jours Expert international</p> <p>Et 5 jours Expert national</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer le niveau initial avant la formation puis en fin de formation, recenser les difficultés persistantes</li> <li>- Disposer de supports de formations validés (Contenu et déroulement)</li> <li>- Intégration des observations réalisées lors de la formation</li> <li>- Acquisitions de notions sommaires</li> </ul>
---	---	--	--	---

	<i>Liste des thèmes à aborder (non exhaustif)</i>			
	<b>4. Rédaction de la séquence 2 de formation sur :</b>  La passation des marchés publics  <i>Liste des thèmes à aborder (non exhaustif)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification ou l'élaboration du PPM</li> <li>- Les Acteurs et leurs Rôles dans les procédures de passation des marchés publics ;</li> <li>- Typologies et seuils de passation des Marchés publics ;</li> <li>- Techniques d'élaboration des termes de références ;</li> <li>- Dossier d'appel d'offres des infrastructures et de contractualisation</li> <li>- Le choix des prestataires ou fournisseurs</li> <li>- <b>FOCUS sur le PLAN DE PASSATION DE MARCHÉ (objectif, rédaction, mise à jour, intervenants)</b></li> <li>- Exercices pratiques avec outils</li> <li>- 2 séries de questions pour l'évaluation initiale et finale.</li> </ul>		Objectifs :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de supports de formations validés (Contenu et déroulement)</li> <li>- Intégration des observations réalisées lors de la formation</li> </ul>
	<b>5. Rédaction de la séquence 3 de formation sur :</b>  L'exécution des marchés publics  <i>Liste des thèmes à aborder (non exhaustif)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Acteurs et leurs Rôles dans la procédure d'exécution des Marchés publics ;</li> <li>- Les Procédures d'exécution de des marchés publics ;</li> <li>- L'exécution technique et financière</li> <li>- Les incidents d'exécution et la réception des marchés publics ;</li> <li>- Le règlement des contentieux des marchés publics</li> <li>- Exercices pratiques avec outils</li> <li>- 2 séries de questions pour l'évaluation initiale et finale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de supports de formations validés (Contenu et déroulement)</li> <li>- Intégration des observations réalisées lors de la formation</li> </ul>
Septembre - octobre 2021	<b>PHASE 3</b>  <b>Formation et Plan de formation et de pérennisation</b> <b>1<sup>e</sup> JOUR /3</b> 0, 5 jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation – objectifs – logistique - tour de table – TEST connaissances début de stage (toutes séquences)</li> <li>- Séquence 1 Formation sur cadre législatif et réglementaire sur la gestion des marchés publics en Guinée.</li> </ul>	<b>15 jrs</b> (Expert international et <b>15 jrs</b> expert national)  SOIT (4 sessions * 4Groupes de stagiaires en 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Acquisition des notions essentielles</b></li> <li>- <b>Assimilation des procédures élémentaires : planification ou l'élaboration du PPM, typologie, seuils et procédures de passation des marchés publics, techniques d'élaboration des termes de références, dossier d'appel d'offres des infrastructures et de contractualisation,</b></li> </ul>
	<b>2<sup>e</sup> JOUR /3</b> 0, 5 jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séquence 2 Formation sur la passation des marchés publics</li> </ul>		
	<b>3<sup>e</sup> JOUR /3</b> 0, 5 jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séquence 3 Formation sur l'exécution des marchés publics</li> <li>- TEST connaissances fin stage</li> <li>- Evaluation fin stage</li> </ul>		

				le choix des prestataires ou fournisseurs
	<b>Organisation de la formation</b>	<p>La formation fera l'objet de 3 jours pour chaque groupe, de 9h à 16h avec une pause-café (15mn) vers 11H et une pause déjeuner (1h) vers 12h30.</p> <p>Les stagiaires sélectionnés, 69 agents des services centraux, <b>18 agents des services déconcentrés (DRS et DPS)</b> et 26 agents des EPA de santé (2 ANSS, 2 INSP, 4 EPA sélectionnés lors du diagnostic ainsi que 2 HR de Nzérékoré + 16 HP de la zone cible. Ils seront répartis en 4 groupes : G1 (stagiaires des services déconcentrés et de la DAF, PRMP et CF), G2 et G3 (stagiaires des services centraux provenant du BSD, des Directions techniques, de l'IGS, EPA de santé de Conakry) <b>et G4 (stagiaires de HR et des HP de la région cible).</b></p> <p><b>A noter que cette formation de 3 jours</b> sur les marchés publics peut être associée à celle de 5 jours sur le processus budgétaire (vision ordonnateurs et services administratifs et financiers) faisant l'objet d'autres TDR.</p> <p><b>Le (s) formateur (s) seront mobilisés sur trois semaines dès la validation des modules (le plus tôt possible).</b></p> <p><b>Point d'attention :</b>  <b>Il est probable qu'il y ait un déplacement à prévoir sur la région de Nzérékoré pour former sur place, les stagiaires des services déconcentrés (18 stagiaires des services des DRS et DPS) et des EPA santé et HP (18 stagiaires).</b></p> <p>La formulation d'un plan de formation commun (canevas et pérennisation) peut requérir la présence des experts sur place de quelques jours supplémentaires, cependant la rédaction définitive sera confiée à l'un des deux experts qui dispose de 5 jours supplémentaires.</p>		
<b>Phase 4</b> Octobre 2021	Actualisation du plan de formation (canevas et pérennisation)	- Actualiser le plan de formation (canevas de la formation et sa pérennisation) pour les services centraux, déconcentrés et les EPAS	5 jrs  Expert international	- Disposer des plans de formation et de pérennisation
<b>Phase 5</b> Octobre 2021/novembre 2021	Déclinaison du guide opérationnel simplifié (mémento) sur la passation et l'exécution des marchés publics	- Extraction des notions essentielles sur la démarche opérationnelle : données en entrée, traitements à réaliser, outils à utiliser, puis résultats à obtenir - ce à partir des manuels de procédures, des modules de formation et des conclusions des évaluations	15 jrs  Expert international + 5 jours Expert national	- Mettre à disposition des agents un outil synthétique rappelant les étapes essentielles en complément des manuels de procédures
	<b>Total</b>		<b>95 jrs</b>	

## 2) Livrables attendus

Livrables	Date de livraison (limite)
1. Le manuel de procédures administratives et financières révisé T5 (marchés publics) 2. Rapport de la mission et recommandations	T0 (fin de la mission) +15 jours
3. Le canevas du plan de formation et les supports de formation et leur version mise à jour (afin d'organiser la formation et de la pérenniser) livrés	T0 + 10 jours
4. Rapport sur la formation délivrée (constats et recommandations) 5. Le Rapport sur l'évaluation réalisée à la suite de la formation (analyse des forces et faiblesses + tableaux d'évaluation + documents d'évaluations)	T0 + 15 jours
6. Actualisation du plan de formation (canevas de la formation et pérennisation) pour les <b>services centraux, services déconcentrés de la zone cible et EPA de santé et HP</b>	T0 + 15 jours
7. Le guide de procédures simplifiées est élaboré à partir des manuels de procédures révisés et des modules de formation mis à jour et des rapports sur les évaluations - rapport de la mission et recommandations	T0 + 15 jours

### 3) Coordination

En cas de groupement de prestataire répondant au TDR, le groupement devra désigner un interlocuteur pour assurer la coordination de la mise en œuvre de projet.

Madame Phkarnavy GERARD, Responsable volet 1 et AT de la DAF du MS du PASA2 sera l'interlocuteur unique du prestataire pour Expertise France, à défaut son équipe et le chef de projet.

Téléphone : +224 610 042 284

Courriel :

- Equipe volet 1 PASA2 : [phkarnavy.gerard@expertisefrance.fr](mailto:phkarnavy.gerard@expertisefrance.fr) – [Lamine.kaba@expertisefrance.fr](mailto:Lamine.kaba@expertisefrance.fr) – [Moundjirou.sow@expertisefrance.fr](mailto:Moundjirou.sow@expertisefrance.fr)
- Chef de projet PASA2 : [mamadou.dieng@expertisefrance.fr](mailto:mamadou.dieng@expertisefrance.fr)

Une première réunion aura lieu dès la signature du contrat. Elle sera suivie des réunions autant que nécessaires (explication, renseignements complémentaires, l'état d'avancement des missions, pré-validation, validation et éventuellement les difficultés rencontrées...).

En outre une coordination étroite avec l'équipe du volet 1, devra impérativement être mise en place dès la préparation de la mission et jusqu'à leur finalisation

## V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

### 1) Lieu et période de mise en œuvre :

Sauf modification, seules la formation en présentiel et l'évaluation auront lieu à Conakry (République de Guinée) et à Nzérékoré. Les autres phases auront lieu dans les bureaux des experts, à distance.

La durée de la mission est de **95 jours de prestation** répartis de façon indicative comme suit :

- 15 jours au total pour le recensement, la mise en cohérence du Manuel du Ministère de la Santé tome 5 - expert international ;
- 5 jours de relecture par l'expert national ;
- 15 jours la préparation des modules relatifs aux principaux textes régissant les marchés publics, à la passation des marchés publics, à l'exécution des marchés publics ;
- 5 jours de relecture par l'expert national ;
- 15 jours pour l'exécution de la formation (Conakry) - expert international
- 15 jours pour l'exécution de la formation (Conakry) expert national
- 5 jours proposition de plan de formation (canevas et pérennisation) - expert
- 15 jours pour la déclinaison du guide de procédures simplifiées – expert international
- 5 jours de relecture par l'expert national ;

## 2) Date de démarrage :

La mission débutera dès le recrutement de l'expert (extrait de la planification initiale du volet 1) :

- Le recrutement (date limite fixée à juin 2021)
- La mise à jour du manuel de procédures et autres documents de travail liés à la gestion des marchés publics (juin juillet 2021) ;
- L'élaboration et validation des modules (le plus tôt possible et à coordonner avec le calendrier de la formation sur le budget) ;
- La formation et évaluation (planification initiale dès la livraison des modules de formation et en rapport si possible avec le planning de la formation sur l'élaboration et l'exécution du budget au Ministère de la Santé)
- La Proposition de plan de formation -canevas et pérennisation (date limite octobre 2021)
- La rédaction du guide de procédures simplifiées (date limite fixée en octobre 2021).

## 3) Date de fin :

La date de fin des missions est prévue en octobre 2021.

## 4) Planning/calendrier :

*Le calendrier prévisionnel d'exécution des missions se présente comme suit :*

Activités	Lieu	Période	Durée (H/J) Expert international 1	Durée (H/J) Expert National
Actualisation, mise en cohérence et relecture du	Bureau du prestataire	Juin 2021	15 jrs	5 jrs

manuel de procédures du Ministère de la Santé marchés publics (tome 5) avec les textes législatifs, réglementaires et les manuels et guides internes du MS, au MB et au MEF				
Rédaction du module relatif à la passation des marchés publics (y compris l'analyse de l'évaluation associée)	Bureau du prestataire	Juin- début juillet 2021	15 jrs	5 jrs
Formation et évaluation Réflexion commune sur le plan de formation	Conakry	Dés finalisation des modules et en lien avec la formation sur le budget (Juillet 2021)	15 jrs	15 jrs
Finalisation du plan de formation et pérennisation pour les services centraux, déconcentrés et EPA)	Bureau du prestataire	Octobre 2021	5 jrs	
Déclinaison du guide opérationnel simplifié sur la passation et l'exécution des marchés publics - relecture	Bureau du prestataire	Octobre 2021	15 jrs	<b>5 jrs</b>
<b>Total</b>			<b>65 jrs</b>	<b>30 jrs</b>

## VI. Expertise et profil demandés

### 1) Nombre d'experts par mission :

Compte tenu du délai lié à la rédaction des modules et de la date prévisionnelle des formations, il est prévu de recruter un minimum de 2 experts ou groupement d'experts si nécessaire : 1 expert international et 1 expert national.

### 2) Profil de l'expert (des experts) désigné(s) en charge de l'exécution du contrat

#### A. Qualifications et compétences :

- Etre détenteur d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 5 minimum en sciences économiques, droit, finances publiques, marchés publics ou équivalent
- Maitriser parfaitement le français ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels bureautiques et de messagerie les plus répandus ;
- Avoir la facilité de communiquer et d'animer un séminaire devant un grand public ;
- Savoir être, discrétion et diplomatie
- **Expertise dans l'animation de formations pour adultes à un public déjà averti : démarche de co-construction, participation, animation du dialogue et surtout ingénierie de formations**

#### B. Expérience professionnelle générale

- Avoir une bonne expérience du fonctionnement des administrations publiques et des pratiques des relations institutionnelles y compris de haut niveau ;
- Etre un spécialiste des marchés publics ayant une expérience internationale prouvée d'au moins 5 ans dans la gestion des finances publiques et des marchés publics ;
- Avoir participé à de projet de déploiement des réformes de marchés publics.

#### C. Expérience professionnelle spécifique

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans l'exercice d'un poste de budgétaire et/ou de comptable dans une administration publique, **être fonctionnaire ou un ancien fonctionnaire** sera un jugé favorablement ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes des finances publiques dont les réformes des marchés publics, budgétaires et comptables ;
- Avoir une expérience avérée en matière de conception et d'élaboration de modules de formation et d'enseignement techniques pour les adultes dans les domaines décrits sur le TDR : ....
- Avoir une expérience des bonnes pratiques en coaching et en évaluation
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'Administration publique, notamment en Afrique de l'ouest.
- Il/elle devra disposer d'une première expérience majeure dans la gestion de projets finances publiques en coopération internationale, de préférence en Afrique subsaharienne. D'autres expériences professionnelles à l'étranger dans des pays émergents ou en développement, seraient des atouts.
- **Connaître la Guinée, notamment son contexte en termes de réforme des marchés publics, finances publiques, gouvernance financière.**

### VII. **Compte-rendu de missions**

Un compte rendu (suivant le modèle fourni) devra être remis par mail à l'issue des missions : il correspond au livrable « rapport de fin de mission ».

L'équipe du volet met à disposition des modèles de documents d'organisation de la formation ainsi qu'un modèle de présentation des modules de formation avec la signalétique du projet.

### VIII. **Disponibilité, réponse et rémunération**

L'expert devra remettre un CV, une offre financière et une note méthodologique de 2/3 pages maximum pour la sélection des candidatures, **au plus tard le 13/05/2021.**

L'offre financière de l'expert sera revue et analysée sur la base des grilles de rémunération d'Expertise France, qui se réserve le droit de négocier le montant. La rémunération sera basée sur la soumission et l'acceptation des livrables et sur le nombre de jours travaillés avec fourniture des pièces justificatives correspondantes.

Il sera aussi demandé de fournir les documents administratifs nécessaires à la mission : passeport d'une validité de plus de 6 mois, vaccins à jour.

**Une forte disponibilité sera demandée sur la durée de la prestation, à la fois dans la phase de production des livrables mais aussi dans la phase de réalisation des formations (septembre).**

**Une série de formation pourrait se tenir à Nzérékoré.**

*NB : Expertise prend en charge les billets d'avion, les formalités de visa, la réservation d'hôtel, le versement des per diem et les déplacements professionnels sur place.*